



Congé sénior diminué pour les ouvriers
Congé sénior maintenu à 300 000 € par an pour
Philippe VARIN, à 800 000 € pour Folz

Un CCE a été convoqué pour ce mercredi 20 mai. Il s'agissait principalement de remettre en cause les conditions financières du paiement du congé sénior de 5 ans applicables aux usines de **Rennes, Poissy et Saint-Ouen** depuis le 1^{er} janvier 2015 et annoncées au départ jusqu'au 29 février 2016. Un CE est convoqué à Saint-Ouen sur ce sujet ce jeudi 21 mai.

Que veut faire la direction ? Au bout de 5 mois du dispositif, elle veut **économiser de l'argent sur le dos des anciens** qui signeront leur départ entre juin 2015 et le 29 février 2016.

Pourquoi ? PSA trouve que ça coûte trop cher.

Comment ? La direction veut baisser le salaire et la majoration de l'indemnité de départ. Exemple pour Saint-Ouen et Poissy, pour le congé sénior 60 mois,

	Maintenant	Propositions Direction
Salaire de dispense d'activité en % du SMR SMR : 1/12 ^{ème} du brut annuel	75% du SMR Mini : 1800 € brut	70% du SMR > à 2500 € 75% jusqu'à 2500 € Mini : 1800 € brut inchangé.
Majoration de l'Indemnité de Départ en Retraite(IDVR)	+75% pour un congé 48 mois ou + +50% pour un congé <48 mois	+20% pour tous. Avec un mini d'un mois SMR
Avance sur l'IDVR payée au départ en congé senior.	20%	Avance supprimée.

SMR : Salaire Mensuel de Référence. IDVR : Indemnité de Départ Volontaire en Retraite

Exemples de pertes entre les deux versions

	Conditions actuelles	Propositions direction	Perte
OPUEP salaire de référence 2500 €. 20 ans d'ancienneté 58 mois de congé senior	Salaire brut 1875€ Salaire net 1432,5€ Indemnité (IDVR) et majoration : 13125 €	Salaire brut : 1800€ Salaire net : 1374 € Indemnité (IDVR) et Majoration : 10000€	58.5€*48 mois +3125 € (IDVR) = 6518 €
Professionnel maintenance salaire de référence 2900 € 39 ans d'ancienneté. 15 mois de congé sénior	Salaire brut : 2175 € Salaire net : 1667 € Indemnité (IDVR) et majoration : 21750 €	Salaire brut 2030 € Salaire net 1553 € Indemnité (IDVR) et Majoration : 17400 €	114 €*15 mois +4350 € (IDVR) = 6060 €

Décision reportée

Plusieurs syndicats ont protesté qu'ils n'avaient pas été mis au courant des mesures avant de recevoir le projet.

La CGT a dénoncé toute baisse de rémunération du congé sénior.

Le DRH, Philippe DORGE a reporté la décision à un nouveau CCE convoqué pour le 15 juin pour fixer des mesures de baisse des conditions financières du congé sénior qui seraient applicables le 16 juin !

Quelles mesures ?

Le DRH a demandé aux syndicats de faire des « propositions !!! ». Il veut donc que les syndicats décident eux-mêmes des économies à faire pour PSA sur le dos des anciens.

Prendre 6000 € aux anciens c'est trop ? Est-ce que vous seriez d'accord pour leur prendre 3000 € ? Voilà le marché que le DRH veut faire.

Pour la CGT c'est inacceptable

Selon que vous serez PDG ou Ouvrier...

- Alors que le PDG VARIN touche une retraite PSA à vie de **300 000 € par an !**
- Alors que le PDG FOLZ touche une retraite PSA à vie de **800 000 € par an !!!**

...Ces économies sur le dos des anciens sont scandaleuses.

La CGT se prononce contre ces modifications.

La CGT réclame :

- Le maintien des conditions financières fixées au départ prévues jusqu'au 29 février 2016.
- La possibilité de signer son engagement de départ sans le délai de 3 mois avant le départ.
- Une amélioration du dispositif pour permettre aux anciens voire très anciens (61 ou 62 ans) qui n'ont pas assez de trimestres à ce jour de pouvoir accéder à ce dispositif.
- La levée du « métier en tension » pour les ajusteurs outilleurs de MEO interdits actuellement de congé sénior.

Quel « avenir » pour Saint-Ouen ?

UNE BONNE IDEE...

Le congé senior à 5 ans aurait été une solution de préretraite avec des embauches à la clé s'il avait été étendu à l'ensemble des sites.

UTILISEE DE FACON PERVERSE...

Mais PSA n'utilise ce dispositif spécial que pour 3 usines : **Rennes, Poissy et Saint-Ouen**. Pour vider ces usines plus rapidement.

- **Pour Rennes**, il s'agit de continuer à vider l'usine qui ne tourne plus qu'au ralenti avec moins de 3000 salariés seulement.
- **Pour Poissy**, il s'agit de supprimer des centaines d'emplois, à la suite de l'arrêt d'une ligne de montage de l'usine.

Pour Saint-Ouen, la question avait été posée au CE à monsieur Marchant qui avait répondu qu'il ne fallait pas s'inquiéter, qu'il s'agissait seulement de libérer des postes pour permettre des reclassements à Saint-Ouen de salariés de Poissy.

C'était un mensonge. Il y a maintenant déjà plusieurs dizaines de salariés de Saint-Ouen qui sont partis en congé sénior et la direction n'entend pas les remplacer ! Elle continue à pousser au départ, même en ce moment où il y a une reprise temporaire ? d'activité.

Nous sommes donc bien dans une phase de **VIDAGE DE L'USINE** qui se fait pour l'instant par les départs volontaires en externe ou en congé sénior non remplacés.

Actuellement, l'effectif « officiel » est de 570 CDI. En réalité, si on retire les congés sénior, les congés reclassement, les absents permanents (invalidité ou longue maladie), nous sommes passés **sous la barre des 500 CDI à Saint-Ouen**, dont seulement 370 ouvriers.

La CGT va poser plusieurs questions à ce sujet au CE ordinaire du mois de mai.